

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2024

RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ELU DESIGNE POUR LES QUESTIONS D'INCENDIE & DE SECOURS

PREVENTION INCENDIE A CONNAISSANCE DE LA MEUSE

La période qui vient de passer – sur le plan incendie et secours – a essentiellement été consacrée à l'analyse juridique et au projet de financement de la protection contre les incendies à Connaissance de la Meuse.

Plusieurs navettes ont eu lieu entre nous, la mairie d'Haudainville, la communauté d'agglomération du Grand Verdun et le SDIS, service départemental d'incendie et de secours, qui a la responsabilité dans ce domaine et la connaissance précise des réglementations.

Le dernier élément important date de ce matin, 7 décembre, avec une ré-analyse du risque par le SDIS qui pense qu'il faudra peut-être deux baches, du fait de l'éloignement des deux sites : le spectacle en bas, sur Belrupt d'une part, les locaux administratifs et techniques, en haut, sur Haudainville, d'autre part (cette part incluant la présence du logement de fonction du gardien qui change la nature juridique du dossier – ce qui impliquerait la commune d'Haudainville dans une obligation plus large).

Du côté de Belrupt, la situation est plus claire : la commune a l'obligation de mettre en place cette défense par le biais d'une bache. Le conseil municipal doit en délibérer demain afin de solliciter une aide financière de l'État par le biais de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) qui pourrait financer 70 % du coût prévisionnel de 20.000 €. Haudainville ayant lui – peut-être – la même obligation.

Cette évolution ne nous amènerait donc pas à diviser en deux le reste à financer puisqu'il faudrait une bache sur chacune des communes.